



**Service de la santé
publique**

Rue Cité - Devant 11
1014 Lausanne

**Service de l'enseignement spécialisé
et de l'appui à la formation (SESAP)**

Office des écoles en santé (ODES)

BAP - Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Enseignement de la santé dentaire dans les écoles vaudoises

—

Guide pour les communes du canton de Vaud

1 INTRODUCTION

L'enseignement de la santé dentaire dans les écoles vaudoises

Cadre légal :

L'organisation et l'exécution de l'enseignement en prophylaxie dentaire sont une obligation des communes vaudoises prescrites dans la loi sur la santé publique.

La **loi du 29 mai 1985** sur la **santé publique**, Art. 49.– sur le service dentaire scolaire prévoit :

«Les communes ou groupements de communes organisent un service dentaire scolaire. Le département exerce le contrôle technique.»

Les activités de médecine dentaire scolaire comprennent des mesures préventives et d'éducation pour la santé dans le domaine bucco-dentaire.»

Le **règlement du 5 novembre 2003** sur la **promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire**, Art. 31.– sur le service dentaire scolaire prévoit au chapitre V :

«Chaque commune doit organiser un service dentaire scolaire ou faire partie d'un service dentaire intercommunal fonctionnant selon les directives de l'Office des écoles en santé (ODES). Il concerne les élèves de la scolarité obligatoire.»

Le service dentaire scolaire comprend :

- a) le dépistage;*
- b) les activités de prophylaxie dentaire.»*

NB : Les dépistages ont déjà été traités dans un premier cahier des charges pour les médecins-dentistes scolaires et les communes par un Groupe de Travail mandaté par le médecin cantonal.

Rôle des communes

Les communes organisent l'enseignement en santé dentaire en engageant une éducatrice en santé dentaire agréée par l'ODES et de la Société vaudoise des médecins-dentistes (SVMD). Les communes prennent également en charge le matériel employé et distribué par l'éducatrice en santé dentaire dans les classes.

Afin de faciliter aux communes l'engagement d'une éducatrice en santé dentaire, les autorités communales peuvent trouver la liste des éducatrices agréées dans le canton de Vaud auprès de l'ODES.

Rôle du canton :

La formation de base de l'éducatrice en santé dentaire est prise en charge par le DSAS.

La formation continue à raison de 8 heures par année est à la charge du DSAS à raison de la rémunération des formateurs, la location de la salle de formation et le matériel lié à la formation.

Motivation et impact des programmes de santé dentaire en milieu scolaire :

« Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie (LAMal) au 1^{er} janvier 1996, le législateur a clairement attribué la responsabilité des lésions dentaires évitables à l'individu lui-même. Pour pouvoir assumer cette responsabilité, il est nécessaire que chacun, dans la population, connaisse les précautions qu'il doit prendre s'il veut éviter de telles lésions dentaires, ainsi jouir d'une meilleure qualité de vie. Avec la promulgation de la loi sur l'assurance-maladie, l'Etat s'est également engagé, moralement du moins, à faire en sorte que les informations nécessaires pour atteindre cet objectif soient diffusées. Des soins dentaires scolaires bien développés garantissent à tous les enfants la même chance de pouvoir garder une denture saine durant leur vie entière, indépendamment du statut social de leurs parents.

Pour que le service dentaire scolaire soit efficace, il doit assurer les quatre tâches suivantes :

1. Prévention
2. Dépistages annuels
3. Traitement médico-dentaire - Vademecum soins dentaires scolaires - SSO, 1997 et 2006
4. Statistiques sur la base des résultats du dépistage »¹

Par la loi sur la santé publique, les communes sont tenues, envers leur population, d'assurer un service dentaire scolaire dans le but de prévenir les maladies bucco-dentaires.

Pourquoi prévenir?

Les dents atteintes de caries ne guérissent pas. Il est possible de remplacer la substance dentaire cariée par des matériaux d'obturation, mais leur solidité et leur durabilité sont limitées. Raison pour laquelle les lésions dentaires subies durant l'enfance et la jeunesse ont des conséquences à vie. Moins un adolescent a d'ennuis dentaires lorsqu'il termine sa scolarité obligatoire et moins il a d'obturations, plus les coûts liés au maintien d'un bon état de sa denture seront faibles durant le reste de son existence.

En outre, de nombreuses études ont démontré une corrélation étroite entre l'état de la santé dentaire et l'état de la santé générale de l'individu. Une denture en mauvais état peut provoquer une endocardite, un infarctus, un diabète, un accouchement prématuré chez les femmes enceintes, une alimentation déficiente etc. et engendrer des coûts directs et indirects pour la société (hospitalisation, congé maladie, AI, etc.) ainsi qu'une détérioration de la qualité de vie de l'individu. D'autre part, une denture en bonne santé permet à chacun de jouir d'une bonne qualité de vie.

« Economies grâce à la prophylaxie dentaire » Vademecum soins dentaires scolaires SSO, 1997

Depuis l'introduction en 1960 du service dentaire scolaire, de l'enseignement en prophylaxie dentaire et de l'introduction du fluor dans les dentifrices et dans le sel de ménage (réf. historique du fluor : www.svmd.ch), nous avons vu une réduction très importante de la carie chez les enfants de 12 ans : CAOD (cariée-absente-obturée-dent/s) : 1950 ~11, 2003 à 2.

¹ Réf : Vademecum soins dentaires scolaires, Guide pour les communes et les médecins-dentistes scolaires, Professeur Th. M. Marthaler, Zürich, publié par la Société Suisse d'Odontostomatologie, 1997 et 2006

Dans le canton de Zürich, où le service dentaire scolaire est très développé, les excellentes statistiques permettent de constater que, par année et par enfant, le nombre de caries a enregistré un recul de 1,92 caries. En 1992, une obturation simple coûtait environ CHF 60.–, auxquels il fallait encore ajouter au minimum CHF 20.– pour les soins annexes telle que l'injection d'anesthésique. La prévention a donc permis d'économiser les frais de traitement de 1.92×80 , soit CHF 153.60/année/enfant.

En 1992, un/e éducatrice en santé dentaire, qui donnait des leçons en prophylaxie dentaire dans les écoles, coûtait à la commune annuellement CHF 12.–/élève. L'investissement de CHF 12.– a donc permis d'économiser CHF 153.60. Comme $153.60 : 12 = 12.8$, cela signifie que le rapport coût/bénéfice est de 12,8 autrement dit pour CHF 1.– dépensé pour la prophylaxie dentaire on économise CHF 12.8 en traitement dentaire.

En conséquence, au moins CHF 400 millions est économisés chaque année en matière de soins dentaires. Chaque franc investi dans la prophylaxie dentaire représente une économie de CHF 13.–. Ces chiffres sont toujours valables aujourd'hui, car nous n'avons pas vécu d'augmentation des prix pour les traitements dentaires depuis 1994.

Pour les autorités et les politiques des cantons et des communes, l'enseignement en prophylaxie dentaire dans les écoles ne représente donc pas seulement une obligation morale, mais également une nécessité économique.

Réalisation de l'enseignement en santé dentaire dans les écoles grâce à une collaboration avec enseignantes/s

La réalisation de l'enseignement en santé dentaire dans les écoles est possible seulement avec la collaboration des enseignantes/s.

A part des visites régulières de la prophylaxiste dentaire dans les classes, les enseignantes/s procèdent à 6 exercices de brossage des dents avec leurs élèves par année dans plusieurs cantons suisses alémaniques et reprennent des sujets abordé par la prophylaxiste dentaire.

PUBLIC-CIBLE DE L'ENSEIGNEMENT EN SANTE DENTAIRE – ÉCOLES PUBLIQUE ET PRIVÉE

Préambule :

Fondamentalement, l'enseignement en matière de santé dentaire à l'école repose sur l'apprentissage d'un comportement alimentaire sain, ainsi que sur plusieurs exercices annuels de brossage des dents avec un dentifrice fluoré. Ils sont accompagnés de mesures complémentaires allant de la simple communication de connaissances en santé bucco-dentaire à des leçons d'hygiène dentaire proprement dites.²

Il est souhaitable que les établissements scolaires prévoient dans leur grille horaire du temps qui permette aux élèves de se brosser les dents. D'autre part, ils doivent faciliter l'accès aux « endroits de brossage » (par exemple : lavabo de classe).

L'enseignement en santé dentaire dans les écoles est, d'abord, la tâche de l'éducatrice en santé dentaire. Des séances supplémentaires d'exercices sont de la responsabilité de l'enseignant/e.

² « Guide pour les communes et les médecin-dentistes scolaires » 1997 et 2006, SSO.

2.1 Niveau primaire

En âge préscolaire et dans les petites classes, ce sont les bienfaits des exercices de brossage ainsi que les règles nutritionnelles élémentaires qui sont au premier plan.

Niveau classes enfantines (4 – 6 ans) :

3 – 4 visites par année de 45 min., par l'éducateur/trice en santé dentaire.

2 séances supplémentaires d'exercice de brossage des dents avec un dentifrice fluoré par le maître de classe.

Matériel fourni par l'éducateur/trice en santé dentaire lors de la première visite :

- Brosses à dents
- Tubes de pâte de dentifrice fluoré
- Gobelets
- Dessins
- Informations destinée aux parents

NB: ce matériel reste dans la salle de classe pour les visites ultérieures. L'enseignant/e marque chaque gobelet, brosse à dents et dentifrice du nom de chaque enfant.

Sujets à enseigner par l'éducateur/trice en santé dentaire :

- Technique de brossage et exercices avec un dentifrice fluoré
- Explication de la raison d'être des dents de lait et de leur fonction
- Alimentation équilibrée et comportement alimentaire
- Récréations (les goûters, snacks)

Actions particulières : distribution d'en-cas recommandés (pommes, pains, etc.)

Recommandations :

- Il est souhaitable de donner un support pédagogique à l'enseignant/e, afin qu'il/elle puisse reprendre les sujets abordés par l'éducatrice en santé dentaire et répéter les exercices de brossage avec les élèves 1 à 2 x/année.
- Il est conseillé, à ce niveau d'enseignement, d'inviter les parents à chaque leçon tenue par l'éducateur/trice en santé dentaire, afin qu'ils puissent poser des questions et prendre le relais à la maison.

Niveau CYP 1 (6 – 8 ans) :

1 – 2 visites par année, d'une période de 45 min. par l'éducateur/trice en santé dentaire.

3 - 4 exercices de brossage des dents par année, avec un dentifrice fluoré et sous surveillance de l'enseignant/e.

Sujets à enseigner par l'éducateur/trice en santé dentaire:

- Etiologie et prévention de la carie
- Exercice de brossage des dents avec un dentifrice fluoré
- Démonstration du brossage des dents avec la brosse à dents électrique
- Fluor
- Alimentation équilibrée et comportement alimentaire
- Snack, boissons sucrées, soft-drinks
- Explication du logo Sympadent®

Matériel à disposition :

- Brosses à dents
- Dentifrices fluorés
- Informations aux parents
- Fiches à colorier

Recommandation :

Il est souhaitable que l'enseignant/e assiste à la visite du/de l'éducateur/trice en santé dentaire afin de pouvoir reprendre les sujets abordés lors de son passage et reprendre des exercices de brossage avec les élèves, 2 à 3 fois durant l'année scolaire.

Actions particulières : distribution d'en-cas recommandés (pommes, pains, etc.)

Niveau CYP 2 (8 – 10 ans) :

1 – 2 visites par année, d'une période de 45 min. par l'éducateur/trice en santé dentaire.

3 – 4 exercices de brossage des dents par année, avec du dentifrice fluoré et sous la surveillance de l'enseignant/e.

Sujets à enseigner par l'éducateur/trice en santé dentaire:

- Etiologie et prévention de l'érosion
- Etiologie et prévention de la carie
- Etiologie et prévention de la gingivite
- Tartre
- Rôle du dentifrice fluoré
- Récréation, boissons sucrées
- Démonstration du fil dentaire
- Test de l'œuf et du vinaigre, effet préventif d'un gel fluoré
- Notions de prévention d'accident dentaire

Actions particulières : distribution d'en-cas recommandés (pommes, pains, etc.)

2.2 Niveau secondaire

Les premières années qui suivent la fin de l'école obligatoire comportent un risque élevé, tant de nature biologique (risque de carie élevé), que du point de vue social et psychologique (personnalité pas encore formée, faible priorité de l'hygiène bucco-dentaire). Pour ces raisons, il est important que les élèves qui quittent l'école aient compris les causes de la formation de la carie et des maladies parodontales, les risques qui y sont liés ainsi que les mesures préventives.

Pour cette raison, il est fortement conseillé aux communes/établissements scolaires de consacrer à la santé dentaire 3 à 4 périodes durant l'enseignement secondaire.

1) Proposition d'actions/sujets à aborder au niveau secondaire :

- Participation au "Rallye de santé"
- Bus-Elmex
- Bons de prophylaxie/contrôle dentaire à distribuer lors de la visite de dépistage en 9^{ème} année scolaire
- Santé dentaire à inclure dans le bilan de santé de fin d'école
- Notions de prévention d'accident dentaire (sport)
- Etiologie et prévention de l'érosion
- Diverses actions actuelles

2) Enseignement par qui au niveau secondaire?

- a. Médecin-dentiste scolaire
- b. Enseignant des sujets de sciences, avec l'appui du médecin-dentiste
- c. Animateur de santé
- d. Educateur/trice en santé dentaire

3 CAHIER DES CHARGES DE L'ÉDUCATEUR/TRICE EN SANTÉ DENTAIRE EN MILIEU SCOLAIRE

Mission :

Enseigner la santé bucco-dentaire aux élèves dès la première enfantine et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, par des moyens simples et adéquats, dans le but de promouvoir à moindre coût leur santé bucco-dentaire et d'améliorer leur qualité de vie.

Profil du/de l'éducateur/trice en santé dentaire : être au bénéfice d'une formation de base d'assistant/e en médecine dentaire ou de profession paramédicale. Avoir plusieurs années d'expérience et une formation complémentaire en matière d'enseignement en santé bucco-dentaire.

Organigramme :

L'éducateur/trice en santé dentaire collabore avec le médecin-dentiste scolaire de la commune qui surveille également son activité.

Formation de base :

Assistant/e dentaire ou professionnel/le de la santé au bénéfice d'une formation paramédicale, avec plusieurs années d'expérience.

Formation du/de l'éducateur/trice en santé dentaire:

Cours d'introduction, d'une durée de 2 jours (sous la responsabilité de la SVMMD – CP, SSO organisation faitière, Association des SZPH), sanctionné par un certificat.

Le certificat d'éducatrice en santé bucco-dentaire est reconnu par la Société Vaudoise des Médecins Dentistes (SVMMD), par la Société Suisse d'OdontoStomatologie (SSO), par l'Office des écoles en santé (ODES) et par le Service de la santé publique (SSP)

Formation continue obligatoire :

- L'éducateur/trice en santé dentaire a l'obligation, afin de maintenir la validité de son certificat, de participer à la formation continue qui est d'au minimum 1 journée (8 heures) chaque année, sous la responsabilité scientifique de la SSO-SVMMD et sous le contrôle de l'ODES.
- La formation continue peut être organisée par la Commission de prophylaxie (CP), ou doit consister en des cours reconnus par la CP, par ex. : Journée Romande de santé dentaire, cours organisé par l'Association des SZPH. Il est recommandé que le cours soit, au préalable, validé par la Commission de prophylaxie (s'en assurer avant l'inscription).
- Un contrôle des cours effectués aura lieu périodiquement par l'autorité compétente (ODES).

Séances de partage d'expériences :

Entre collègues, (1x/année) par ex., réunions d'échange d'expériences des éducateurs/trices en santé dentaire, groupe d'étude, etc.

Tâches principales d'enseignement :

- Enseignement de la technique de brossage des dents et des moyens auxiliaires
- Enseignement de l'anatomie des dents et du parodonte
- Etiologie et prévention de la carie et de la gingivite
- Enseignement de l'importance du Fluor dans la prévention de la carie
- Alimentation et comportement alimentaire équilibrés
- Récréations, snacks, boissons sucrées (soft-drinks)

L'enseignement doit être adapté au degré de maturité physique et intellectuelle de chaque niveau scolaire.

Préparation des leçons :

- Préparation des leçons adaptées au niveau scolaire (ex. recherche de matériel sur Internet, imagination, échange de matériel entre collègues)
- Commande et préparation du matériel : brosses à dents, dentifrices, gobelets, diverses brochures et feuilles d'information pour chaque classe en fonction du nombre d'élèves
- Adaptation du matériel au niveau scolaire
- Préparation et élaboration des feuilles d'information ad hoc

Tâches administratives :

- Préparation, proposition et acceptation d'un budget et du contrat
- Signature du contrat d'engagement
- Prise de contact avec les établissements scolaires pour organiser les visites et planifier les horaires avec les établissements
- Répartition des tâches dans l'organisation de l'enseignement de la prophylaxie dentaire (Ne pas oublier d'inviter les parents !!!!)
- Respect du budget alloué dans le contrat
- Envoi de la note d'honoraire à la commune pour rémunération

Commande et gestion de divers matériaux :

- Brosses à dents
- Gobelets
- Dentifrices
- Diverses brochures, articles publicitaires
- Elmex gelée, Emofluor

Contrainte dans la fonction de l'éducateur/trice en santé dentaire :

L'année scolaire a une durée de 38 – 39 semaines (jours fériés inclus) dont 5 semaines (2 semaines qui suivent la rentrée, 1 semaine qui précède Noël, 2 semaines avant les vacances scolaires) qui ne peuvent être employées par l'éducateur/trice en santé dentaire car les élèves sont occupés par des activités spécifiques. Il reste alors un effectif de 33 semaines. Avec cet effectif, l'éducateur/trice en santé dentaire doit gérer son temps d'une manière optimale afin de pouvoir rendre visite à toutes les classes enfantines et primaires d'une ou plusieurs communes.

Annexes au cahier des charges :

1. Composition et déroulement du groupe de travail
2. Deux exemples de contrat d'engagement entre les communes et l'éducateur/trice en santé dentaire :
 - Contrat privé – l'éducateur/trice en santé dentaire engagé en qualité de salariée
 - Contrat où l'éducateur/trice en santé dentaire est mandatée en qualité d'indépendante
3. Budget annuel communal alloué à l'enseignement de la santé dentaire

Susanne Hansen pour le GT
08/10/2006

Composition et déroulement du groupe de travail (GT)

En 2005, sur la demande du Médecin cantonal, un groupe de travail (GT) constitué par le médecin dentiste scolaire conseil le Dr Susanne Hansen, a été chargé d'élaborer un guide à l'attention des communes pour organiser l'enseignement en prophylaxie dentaire dans l'école obligatoire.

Le GT est composé d'experts dans le domaine de la prophylaxie dentaire, reconnus par la Société Vaudoise des médecins-dentistes (SVMD) et la Société Suisse d'odontostomatologie (SSO).

Membres du GT :

- Dr Christine Cottet, méd.dent., membre de la Commission de Prophylaxie (CP) de la Société Vaudoise des médecins-dentistes (SVMD)
- Dr Patricia Ammar, méd.dent., membre de la CP
- Mme Myriam Rui, prophylaxiste dentaire indépendante
- Dr Martin Chiarini, spécialiste en orthodontie, membre de la CP
- Dr Roland Gaulis, spécialiste en orthodontie, membre de la CP
- Dr Jean-Michel Graf, spécialiste en parodontologie, membre de la CP
- Dr Yves Revaz, méd.dent., membre du Comité de la SMVD
- Dr John Viebrock, chef de service, Service dentaire de la Ville de Lausanne
- Dr Bernard Thilo, méd.dent., président de la CP
- Présidente du GT : Dr Susanne Hansen, méd.dent. scolaire conseil, ODES

Le présent document a été élaboré et adapté pour le canton de Vaud sur la base du document "Vademecum soins dentaires scolaires – Guide pour les communes et les médecins-dentistes scolaires, Société Suisse d'odontostomatologie (SSO), 1996" et de la nouvelle version, 2006.

Ce document a été mis en consultation auprès de la SSO, de l'Association des Enseignantes en Santé Bucco-dentaires et du président de la SVMD.